

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



Séance du 20 Janvier 2020

Sous la présidence de **Monsieur Philippe MEYER, Maire,**
le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Boersch
en séance publique.

Nombre des membres
du Conseil Municipal

élus:

19

Conseillers
en fonction :

15

Conseillers présents :

12

Étaient présents :

M. KOPP - Mme PORTE – M. HAEGELI- Mme JUNG Adjoints au Maire,
MM BURGENTZLE – SCHULER - Dr WITTERSHEIM –
Mmes RIESTERER – PETIT – HOFFMANN – M. ESSLINGER

Étaient absents : Mme FUGER

Mme SCHILLINGER qui donne procuration à M BURGENTZLE
M ARNOLT qui donne procuration à Dr WITTERSHEIM

Avant le début de la séance, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de
retirer trois points à l'ordre du jour :

- Station de traitement de Klingenthal – mise en place d'un bail emphytéotique
administratif (BEA) avec la Communauté de Communes du Pays de Ste Odile
- Mise en non valeur
- Imputation budgétaire de factures

Et de rajouter un point :

Création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Le Conseil municipal a approuvé la modification de l'ordre du jour

~~~~~

Le secrétaire de séance ayant été désigné en la personne de Madame Fabienne  
PORTE, Adjointe, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire propose de commencer  
la séance et remercie par avance l'ensemble des membres présents pour leur  
participation à cette réunion.

**I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE**

Monsieur le Maire soumet aux voix le procès-verbal de la séance du 18 novembre  
2019 pour approbation. Le compte rendu est adopté à l'unanimité sans modifications  
ni observations.

## **II. COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) : RAPPORT.**

### **EXPOSE PREALABLE**

M. le Maire rappelle que dans le cadre d'une dynamique de mutualisation visant à optimiser les recettes financières, notamment fiscales en vue de :

- pouvoir mener des projets structurants en termes d'aménagement,
- exercer de nouvelles compétences imposées notamment par la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) du 07/08/2015

la CCPR a instauré, par délibération N°2015-49 du 24/11/2015 la Fiscalité Professionnelle Unique, à compter du 01/01/2016 et a créé la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées ; laquelle s'est réunie le 26/11/2019.

Conformément à la réglementation en vigueur, le rapport de la CLECT (cf. annexe) est soumis pour adoption aux membres du Conseil municipal des communes qui composent la CCPR.

**ENTENDU** l'exposé de M. le Maire ;

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 1992, portant création de la Communauté de Communes ;

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 18/01/2019, portant mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes des Portes de Rosheim ;

**VU** les délibérations N°2015-49 du 24/11/2017 et N°2019-76 du 03/12/2019 du conseil communautaire de la CCPR ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**ADOpte** le rapport de la CLECT qui s'est réunie le 26/11/2019.

## **III. TRAVAUX DE DEBARDAGE 2019**

### **AVENANT N° 01 au marché de débardage signé avec la Société FAEHN DE KOGENHEIM**

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 janvier 2019 confiant les travaux de débardage pour l'exercice 2019 à la Société FAEHN BOIS de KOGENHEIM,

Vu l'avenant à l'acte d'engagement signé le 15 janvier 2019 proposant la prolongation de la durée d'exécution du marché de 12 mois.

Fixé initialement au 31 décembre 2019, la date de fin du marché serait repoussée au 31 décembre 2020.

Cet avenant s'explique par la présence de bois scolytés qui n'ont pas permis l'exploitation des résineux prévue en 2019.

Cet avenant ne modifie pas le montant du marché de départ.

Entendu les explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- *APPROUVE* l'Avenant N° 01 à l'acte d'engagement signé le 15 janvier 2019 proposant la prolongation de la durée d'exécution du marché de 12 mois.

L'avenant est annexé à la présente délibération,

- *AUTORISE* Monsieur le Maire à signer l'Avenant N°1 à l'acte d'engagement et toutes les pièces à intervenir dans ce dossier,

#### **IV. TRAVAUX DE DEBARDAGE 2020** **ATTRIBUTION DU LOT**

Monsieur le Maire invite l'ensemble des membres présents à prendre connaissance du résultat de la mise en concurrence pour l'attribution des travaux de débardage pour l'année 2020,

Considérant les dispositions du Code des marchés publics,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget FORET de l'exercice en cours,

Compte tenu de l'analyse des offres et de la note de synthèse proposée par Monsieur Mathieu COLINMAIRE, Agent ONF,

Entendu les explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- *CONFIE* les travaux de débardage pour l'année 2020 :

| DESIGNATION               | NOM de l'entreprise                                                                                                        | MONTANT HT<br>en €                                                 | MONTANT TTC<br>en €<br>(TVA : 10 %) |
|---------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| Travaux de débardage 2020 | SARL TROTZIER FRERES<br>16 Rue du Grendelbach<br>67190 GRENDELBRUCH<br>(Débardage : 11 596, -- €<br>Câblage : 1 400, -- €) | 12 996, --€<br>pour les 1 784<br>m3 prévisibles,<br>soit 7,28 €/m3 | 14 295,60 €                         |
|                           | TOTAL                                                                                                                      | 12 996, -- €                                                       | 14 295,60 €                         |

- *AUTORISE* Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir dans ce dossier.

Les crédits nécessaires sont ouverts au Budget primitif de l'année en cours.

**V. STATION DE TRAITEMENT DE KLINGENTHAL – MISE EN PLACE D'UN BAIL EMPHYTÉOTIQUE ADMINISTRATIF (BEA) AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE STE ODILE**

Ce point a été reporté à une séance ultérieure.

**VI. CREATION DE QUATRE EMPLOIS DE SAISONNIERS NON TITULAIRES**

Vu l'avis de la Commission du Personnel,

Entendu les explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- *DECIDE* la création de quatre emplois d'agents saisonniers d'une durée de quatre semaines à temps non complet en qualité de non titulaire,  
Il s'agit de quatre jobs d'été qui seront pourvus par des jeunes ayant 17 ans révolus.

- Les attributions consisteront à l'entretien des espaces verts,
  - La durée hebdomadaire de service est fixée à 27,5/35 Heures.
  - La rémunération se fera sur la base de l'indice brut 350, indice majoré 327 correspondant au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique.
  - Les contrats d'engagement seront établis sur les bases de l'application de l'article 3, aliéna 2 de la loi du 26 janvier 1984 portant Statut de la Fonction Publique Territoriale pour faire face à un besoin saisonnier sur la période de juin, juillet et août 2019.
- *AUTORISE* Monsieur le Maire à signer les contrats d'engagement des quatre jeunes et tous les documents à intervenir,

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'année en cours.

**VII. PROLONGATION DE L'EMPLOI DE NON TITULAIRE DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF**

Vu la délibération du Conseil municipal du 18 Novembre 2019 décidant d'un poste d'Adjoint administratif à temps non complet avec effet au 18 Novembre 2019 sur le tableau permanent des effectifs de la Ville de BOERSCH.

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'il y a lieu de prolonger cet emploi pour une nouvelle période de 3 (trois) mois.

Entendu les explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- DECIDE de prolonger le contrat d'Adjoint administratif à temps non complet, en qualité de non titulaire, pour une nouvelle durée de trois mois; à savoir du 1<sup>er</sup> mars 2020 au 31 mai 2020.

Les attributions consisteront à prendre en charge les missions d'accueil, de la comptabilité, de l'état civil et de la tenue de la liste électorale.

La rémunération se fera sur la base des indices correspondants au grade d'adjoint administratif.

La prolongation du contrat d'engagement sera rédigée sur les bases de l'application de l'article 3 – 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à une : **vacance temporaire d'emploi en attente du recrutement**

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat d'engagement et tous les documents à intervenir,

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'année en cours.

#### **VIII. MISE EN NON VALEUR**

Ce point a été annulé

#### **IX. IMPUTATION BUDGETAIRE DE FACTURES**

Ce point a été annulé

#### **X. CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE**

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26.01.1984 modifiée notamment par la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale

Vu le tableau prévisionnel d'avancement de grade 2020 récapitulant les agents susceptibles de bénéficier d'un avancement de grade,

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- *DECIDE* la création d'un poste permanent d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps non complet sur le tableau permanent des effectifs de la Ville de BOERSCH.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

## **XI. COMMUNICATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

- **Marché de maintenance du réseau d'éclairage public de la ville de Boersch**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la consultation quant au Marché de maintenance du réseau d'éclairage public est mise sur le site d'Alsace marché public de la Région.

Monsieur le Maire explique que les prestations de maintenance portent sur 544 ouvrages s'éclairage public, balisage, illuminations de mise en valeur et éclairage sportif, ainsi que 11 armoires d'éclairage public.

Les entreprises intéressées peuvent déposer une offre avant le mercredi 19 février 2020 midi dernier délai.

Le marché sera attribué à l'offre la plus avantageuse appréciée en fonction des critères ci-dessous :

1. Prix des prestations 40%
2. Délai d'intervention de dépannage 20%
3. Délai de garantie des équipements 20%
4. Temps d'intervention de dépannage 10%
5. Délai d'exécution de la maintenance préventive 10%

- **Rue du Rempart**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet d'aménagement de la Rue du Rempart et les informe des observations de l'architecte des bâtiments de France suite à sa rencontre à Strasbourg pour défendre le projet de la Commune.

Il rappelle brièvement la situation actuelle de la rue :

La rue du Rempart a su conserver son patrimoine bâti de maison à colombages, de murets en grès des Vosges, animée ponctuellement de plantes grimpantes ou de petits massifs fleuris, qui renforcent son caractère historique.

La rue est à double sens et assez étroite avec une emprise variable entre 5,80m et 8,50m. Malgré cette emprise réduite une dizaine de véhicules se stationnent le long des façades.

Les enrobés de la rue sont détériorés avec de nombreuses « rustines » suite à des travaux d'enfouissement. Un caniveau largeur variable en files pavés granit délimite les abords de la rue.

Actuellement, il n'y a pas d'organisation spatiale de la rue.

Suite au travail mené en collaboration avec les Bureaux BEREST et PARENTHÈSE d'ILLKIRCH un projet d'aménagement est à l'étude :

- La rue du Rempart devient un sens unique entrant depuis la place de l'Hôtel de Ville.
- Elle est requalifiée en « Zone de rencontre », donnant priorité aux piétons, cyclistes puis seulement aux véhicules. Elle change de priorité vitesse en passant à 20 km/h.
- L'emprise de la chaussée fera 3,50m à l'axe des caniveaux.

L'emprise réduite de la chaussée permettra l'aménagement de trottoirs plus sécurisés

Le projet prévoit également un aménagement sécurisé en face du bâtiment abritant une micro-crèche.

La création d'aires de stationnement dans la rue devrait également faciliter l'accès aux commerces de proximité.

Les travaux vont permettre une mise en valeur touristique du Centre historique pour les visiteurs.

Monsieur le Maire précise également qu'avant les travaux de voirie, la Commune va entreprendre un grand chantier de renouvellement du réseau de collecte d'assainissement et de renouvellement du réseau de distribution d'eau potable.

Quant à l'assainissement ; les travaux consistent à renouveler le réseau représentant un linéaire de 200 ml en canalisation diamètre 400 mm et le remplacement des branchements vétustes.

Quant à l'eau ; les travaux consistent à renouveler le réseau représentant un linéaire de 205 ml en conduite diamètre 150 mm et le remplacement des branchements particuliers

Monsieur le Maire précise également que les luminaires seront remplacés par des lanternes moins énergivores posées en console et équipées en Leds.